

# LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

## CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 107;  
A Paris, chez M. Alexandre MESSIER, libraire, place de la Bourse.

ABONNEMENTS : 16 fr. pour trois mois ; 31 fr. pour six mois, 60 fr. pour l'année; hors du dépt. du Rhône, 1 fr. en sus par trimestre.

LYON, 7 JUILLET 1831.

M. Couderc a été élu par le collège électoral du premier arrondissement. Il a obtenu 448 voix sur 685 votans. Cette élection complète celles du département du Rhône. Comme on l'a vu elles ont offert des chances variées pour le ministérielisme et l'opposition. La première de ces nuances a conservé M. Jars et perdu MM. Vachon-Imbert et Humblot-Conté. La seconde a conservé M. Couderc et elle a échoué quant à M. Paulze-d'Ivoy. Les nominations de MM. Dugas-Montbel et Fulchiron ne sont des victoires pour personne ou plutôt elles sont des victoires pour tout le monde. La retraite de M. Vachon-Imbert, homme extrêmement recommandable sous le rapport privé, mais peu politique, ne saurait à la rigueur être considérée comme un échec pour son parti, qui ne l'a porté qu'à la dernière extrémité, au défaut de M. Dugas-Montbel. La candidature de M. Terme, que quelques électeurs ont porté à son insu, et malgré sa volonté déclarée, n'était pas non plus une chose sérieuse. La haute capacité de M. Terme et les services signalés qu'il a rendus à la cause nationale, lui assignent une place distinguée à la chambre élective, et nous regrettons, nous devons le dire, que l'un de nos collèges électoraux n'ait pas déjà confié le soin de le représenter à un homme réunissant à un si haut degré le talent et le zèle. Mais cette année, au collège du Midi où M. Terme a son domicile, M. Couderc avait, aux yeux des libéraux les plus prononcés, un droit de possession et d'ancienneté qui ne pouvait être méconnu, et quant aux libéraux d'une autre nuance, l'intolérance de leur modération s'est blessée que la conscience politique de M. Terme ne lui fit pas tous les sacrifices.

A Villefranche, si une lutte toute politique à laquelle se sont joints peut-être des motifs de localité, a été défavorable à M. Humblot-Conté, les services rendus par cet ancien mandataire ne seront jamais oubliés, et ceux qui ont été à portée de le connaître ne cesseront de rendre justice à la loyauté de son caractère et à la sincérité de son patriotisme.

A Vienne, les mêmes causes ont dû balancer dans l'opinion des électeurs les dissidences politiques qui leur ont fait préférer M. Couturier à M. Félix Faure.

En résultat, il est bon de remarquer que si les luttes électorales sont une occasion de disputes un peu vives entre quelques amis ou quelques ennemis personnels des candidats, elles ne font au contraire que rapprocher les masses d'électeurs. Par exemple, il a été facile de s'apercevoir qu'il y a moins de dissentiment qu'il ne semblait entre la majorité qui a porté M. Jars et la majorité qui a porté M. Couderc. M. Jars a été élu parce qu'on a cru à son libéralisme, et surtout à cause de l'opinion qu'il a émise contre l'hérédité de la pairie. M. Couderc a été élu parce que le bon sens des électeurs a repoussé les accusations de républicanisme lancées par ses ennemis. En somme, on n'a voulu au Nord un stationnaire pas plus qu'au Midi un républicain.

Nous croyons que tel sera le caractère général des élections de 1831 : attachement sincère à la dynastie de Louis-Philippe et à la Charte de 1830, combiné avec le libéralisme le plus franc et le plus complet.

Si la chambre qui se forme comprend bien ce mandat, les centres et la gauche se rapprocheront et se concerteront pour un mouvement modéré, capable de satisfaire tout-à-la-fois les amis de l'ordre et les amis de la liberté.

Alors la chambre aura une durée de plusieurs années. Mais si, au contraire, la gauche et les centres se cantonnent, chaque parti sur ses bancs, et repoussent toutes les idées venant du côté opposé, nous verrons alors la chambre divisée en deux camps probablement à-peu-près égaux. Il n'y aurait alors qu'une majorité flottante, déterminée par une sorte de fraction Agier qui se formerait, et, dans cet état, la législature actuelle n'aurait certainement qu'une très-courte existence.

### ELECTIONS (1).

Roanne (Loire), M. Alcock, 189 sur 199.  
Belley (Ain), M. Cormenin, presque unanimité.  
Pont-de-Vaux (Ain), M. Cormenin.  
Trévoux (Ain), M. Bertholon du Pollet.  
Bourg (Ain), M. Chévrier de Corcelles \*.  
Nantua (Ain), M. Laguet de Mornay.  
Mâcon (Saône-et-Loire), arrondissement ville, M. Rambuteau \*.  
Mâcon (arrondissement rural), M. de Brosse, 305 voix contre 110.

(1) Les noms marqués d'une \* indiquent ceux que nous présumons avoir les opinions de la majorité de l'ancienne chambre.

Châlons (Saône-et-Loire), M. Thiars.  
Châlons (arrondissement rural), M. Thiars.  
Beaune (Côte-d'Or), M. Mauguin.  
Vienne (Isère), M. Couturier.  
Latour-du-Pin (Isère), M. Prunelle, presque unanimité\*.  
Voiron (Isère), M. Sapey \*.  
St-Marcellin (Isère), M. Penet, maire de Grenoble.  
Grenoble (arrondissement rural), M. Duboys-Aimé.  
Montélimart (Drôme), M. Morin \*.  
Valence (Drôme), M. Bérenger.  
A Grenoble, il y a eu un second tour de scrutin entre M. Augustin Périer et M. Félix Réal.

A St-Etienne (Loire), sur 252 votans, M. Robert (Fleury) a eu 105 voix, M. Baude 46, M. Peyret-Lallier, 40; M. Royet-Aimé, l'un des propriétaires du *Mercur* *Ségusien*, 36; M. Royer, maire, 15. Il y a eu un second tour de scrutin.

A St-Chamond, sur 190 votans, M. Ardaillon, manufacturier, a obtenu 88 voix; M. Peyret-Lallier, 57; M. Baude, 44.

### DISCOURS

Prononcé par M. BAUDRIER, président définitif du Collège électoral du 3<sup>m</sup> arrondissement de Lyon,

A l'ouverture de la séance du 6 juillet 1831.

Messieurs,

Permettez-moi de vous exprimer ma vive reconnaissance pour le témoignage de confiance que vous venez de me donner en m'appelant à présider cette assemblée.

Si ces fonctions sont honorables, c'est surtout lorsqu'elles sont décernées par le suffrage des citoyens. Croyez que j'en sens tout le prix, et que je m'efforcerai d'en remplir tous les devoirs.

Ces devoirs, Messieurs, votre amour de l'ordre les rendra faciles.

Nommé par vous, le président n'oubliera jamais qu'il est, pour ainsi dire, l'homme des électeurs.

Procurer à tous un libre accès vers l'urne électoral, veiller à l'exacte et consciencieuse observation de la loi, tels sont ses devoirs; nous n'en reconnaissons pas d'autres.

Combien les tems sont changés!

Nous n'avons plus la présumptueuse mission de diriger les votes en faveur de telle candidature, comme si l'on se défiait des lumières des électeurs qui formaient cependant alors, comme à présent, la portion la plus éclairée de la nation;

Nous n'entendons plus parler de ce qu'on appelait si ridiculement les *candidats du roi*, comme si le pouvoir destiné par son origine à exercer la plus grande influence, devait se recruter d'après les inspirations de ceux qui doivent la subir.

Personne, aujourd'hui, n'oserait émettre des idées si opposées à la théorie de notre droit public.

Les gouvernemens représentatifs ne sont établis que pour faire les affaires du pays, de la manière et dans le sens que le pays entend qu'elles soient faites.

Cette vérité, dont la glorieuse révolution de juillet vient de faire une si mémorable application, est proclamée par le roi lui-même que nous avons placé à la tête de nos institutions.

Son premier besoin est de connaître les vœux de la nation.

Sa plus grande gloire est de les accomplir.

Et jamais il ne sera plus véritablement *roi des Français*, que lorsqu'il se sera identifié, le plus possible, avec la volonté nationale.

Ainsi ont disparu tous ces liens factices, ces fictions prétendues légales, prétextes simulés d'une tendance réelle au gouvernement absolu, qui mettaient des millions d'hommes en-dehors de leurs affaires, et dérobaient le grand nombre au profit de quelques familles.

Mais cette volonté du pays, c'est vous qui êtes appelés à l'exprimer.

Vous êtes actuellement ses organes légitimes.

Plus tard sans doute le cercle s'agrandira, lorsque l'aisance, plus généralement répandue, assurera l'indépendance d'un plus grand nombre de citoyens; lorsque les bienfaits de l'instruction élémentaire, pénétrant plus avant dans les masses, auront dissipé une dangereuse ignorance, établi partout la prééminence des jouissances intellectuelles sur le bien-être purement matériel, et rendu plus difficiles l'abus de nos droits, les écarts de nos libertés.

Hâtons-nous donc, Messieurs, aussi bien n'est-ce pas le tems des longs discours.

Interrogez vos consciences; laissez parler votre amour de la patrie, la patrie! nom sacré qui ne trompe jamais, qui comprend tout, roi, charte, pays, et qu'on ne peut entendre prononcer sans sentir battre son cœur.

Désignez le citoyen sage et éclairé qui vous représentera dans ces grands débats que la France attend, que la vieille Europe redoute, car elle sent déjà repeser sur elle tout le poids de la grande nation.

Qu'honoré de ce noble mandat, de ce mandat tout de confiance, animé de vos patriotiques inspirations, il apporte votre part de dévouement et de sacrifices pour tout ce que nécessitera la cause de la liberté et de l'indépendance nationale; que, sans se laisser entraîner aux séductions d'une imagination généreuse, mais trop impatiente, il demande franchement le développement et le complément des institutions qui manquent encore à notre monarchie constitutionnelle; mais surtout qu'il fasse raisonner bien haut vos sympathiques élans pour ce peuple de braves qui paie de son sang héroïque le droit d'être libre, et que l'admiration et les respects du monde ont déjà replacé au premier rang des nations.



Encore un mot, Messieurs, pour la dette de la reconnaissance: Je méconnaîtrais vos sentimens, si je ne priais le respectable doyen du tribunal civil de recevoir nos remerciemens de la loyauté dont il a fait preuve dans la longue séance d'hier, si fatigante pour son âge. Combien j'ai à regretter qu'une absence, dont vous connaissez la cause, m'ait privé d'en être le témoin; j'y aurais trouvé un modèle des qualités qu'exigent les honorables fonctions que votre bienveillance a daigné me confier.

Ce discours et surtout le passage relatif aux Polonais, ont excité des applaudissemens unanimes.

### DISCOURS

De M. BRUYAS, président du 1<sup>er</sup> Collège.

Messieurs,

Quand vous m'appellez à l'honneur de présider votre respectable assemblée, mon premier besoin est de vous exprimer combien cette marque de confiance me flatte et m'honore; c'est avec une douce émotion que je vous reporte l'hommage de ma vive reconnaissance; c'est une vraie jouissance pour moi, mêlée peut-être d'un léger mouvement d'orgueil d'avoir à proclamer le résultat de vos suffrages, le nom d'un député de la France.

Maintenir les droits, l'indépendance, la dignité de votre assemblée, et l'ordre dans ses opérations, voilà une tâche qu'il me sera bien facile de remplir, secondé par les honorables membres qui partagent avec moi votre confiance dans une assemblée dont tous les élémens ne respirent que le respect des droits et l'amour de l'ordre.

Messieurs, dans un tems déjà bien éloigné de nous (si nous mesurons le tems par le nombre et la gravité des événemens), le président élu du pouvoir avait mission de mettre en honneur, de briller, pour ainsi dire, le système dont on voulait assurer le triomphe, et de déconsidérer, et quelquefois sans ménagement, le système opposé. Si je me permettais quelque chose de semblable, votre sens droit en serait choqué et en ferait justice. Pour ma part, si j'avais la présomption de croire que je pusse exercer une influence dans cette enceinte, ma conscience effrayée y trouverait un motif de plus de m'abstenir. Désormais, Messieurs, vous n'appartenez qu'à vous seuls, vous allez exercer vos droits avec cette plénitude de liberté qui vous met à l'abri de toutes les influences. C'est dans le calme de votre conscience éclairée par tous les reflets de la raison publique, par vos relations familiales et sociales, par vos réunions politiques; c'est dans le silence de toutes les passions et de vos affections personnelles, tout entiers aux grands intérêts de la patrie que vous allez produire une nouvelle preuve de ce bon sens électoral qui sera désormais le bon génie de la France. Vous êtes, Messieurs, l'un des grands jurys de cette belle cité. Le jugement de votre majorité sera le résumé de sa sagesse; elle l'attend pour l'entourer de son respect. Les candidats qui se présenteront à vos suffrages vous offriront sans doute toutes les garanties que vous cherchez, celles que donnent l'indépendance, les lumières, la fermeté du caractère, la probité politique, l'amour éprouvé du pays. Quand vous aurez discerné un homme de bien qui réunisse au plus haut degré ces qualités précieuses, nommez-le sans hésitation et sans crainte: c'est l'homme du pays, c'est le député de la France.

Messieurs, l'élection d'un député fut et sera toujours d'une haute importance, mais cet acte solennel, dans les circonstances extraordinaires où la France est placée, est d'une gravité qu'il ne me serait guère possible de vous exagérer. L'Europe en silence, ses peuples et ses rois attendent le prononcé de la France électoral, impatiens de déduire les conséquences naturelles qui résulteront des caractères de ses choix. Qu'ils y trouvent donc la forte empreinte, la ferme expression de sa volonté inébranlable de maintenir le trône qu'elle a foudroyé et la dynastie de son choix, et d'asseoir sur une large base cette liberté sans laquelle la France ne peut plus être conçue; cette liberté, telle que nous l'entendons tous, pleine et entière, mais morale et sans licence, inséparable du respect des lois, de l'ordre et de la paix publique, du respect de tous les droits et de toutes les croyances. Que le nom et la renommée des élus de la France proclament à l'Europe et au monde qu'elle ne veut ni de la république, ni de révolution nouvelle; que l'on sache bien que le bon sens de la France se joue sur tous les points des vains efforts et de l'espoir de ses ennemis; que ce qu'elle veut seulement, mais fortement, c'est la consolidation et le complément de toutes ses libertés, de ses institutions et les bienfaits d'une administration sage, économe et éclairée; qu'elle ne veut pas la guerre de conquête, mais qu'elle est disposée à tous les sacrifices pour une guerre juste et nécessaire. Que l'on sache surtout que, si cette noble France avait à repousser une injuste agression, elle peut compter sur le courage de ses enfans, sur tous les sentimens généreux, sur ce noble dévouement qu'enfante l'amour de la patrie et de la liberté; que le premier signal du combat réunirait tous les cœurs français, ceux-là-même qu'un moment d'erreur ou de séduction aurait égarés; avec quelle noble ardeur ils répondraient tous à l'appel de la patrie! à la voix du prince que la Providence semble avoir tenu en réserve pour nos nouvelles destinées, que la France a comme conduit par la main, et fait asseoir sur ce trône qu'elle a fondé pour être le gardien de ses libertés, roi citoyen, Français avant tout, dont les sentimens ne furent jamais altérés sur la terre étrangère, ami de la liberté à laquelle il a de bonne heure donné des gages, toujours opposé au pouvoir absolu, adoptant toutes nos gloires, ayant fait élever ses enfans au milieu des enfans de la France (et pour ajouter s'il est possible à toutes les garanties que nous donne un caractère éprouvé) un prince dont la dynastie se trouvera toujours placée dans l'heureuse nécessité de s'identifier avec la France, et de ne pouvoir espérer ni sécurité, ni gloire, ni bonheur sans les partager avec elle. Et nous aussi, Messieurs, nous la voulons cette

union indissoluble; la France électorale la proclamera partout avec franchise, sincérité et loyauté, et son cri de ralliement sera toujours: *Vive la liberté! vive Louis-Philippe, roi des Français!*

A M. le Rédacteur du Précurseur.  
Lyon, le 7 juillet 1831.

Monsieur,  
La bienveillance avec laquelle les habitans du Rhône ont apprécié mon administration, m'ayant porté à la candidature de deux arrondissemens du département, je viens consigner dans votre feuille l'expression de ma vive reconnaissance envers MM. les électeurs des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> collèges qui avaient l'intention de m'appeler à être l'interprète de leurs vœux pour le développement, dans nos institutions et dans nos lois, des principes libéraux et populaires qui doivent être la conséquence de nos victoires de juillet.

Agrez, etc. PAULZE D'IVOY.

Nous avons commis hier une erreur de chiffres en annonçant l'élection de M. Jars. C'est 541, et non 441 voix que l'honorable candidat a obtenues.

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR  
Paris, 5 juillet 1831.

Monsieur,  
Pourriez-vous me dire quel est le modeste et généreux anonyme qui a bien voulu faire imprimer sous mon nom un prologue en vers que je n'ai point fait? J'avais été invité, il est vrai, à m'occuper d'un prologue pour l'ouverture de votre nouvelle salle de spectacle, et j'avais saisi avec empressement cette occasion de travailler pour mes compatriotes dont la bienveillance avait quelquefois encouragé mes faibles essais. J'ai envoyé ma composition; mais ce n'est point celle dont on a fait usage; car je ne puis la reconnaître dans une pièce indignement défigurée, qui ne présente ni liaison ni ensemble, et qui est remplie (par compensation sans doute) de vers plats, durs et trainans. Ce n'est pas moi qui ai mis à la distance d'un vers, *solliciter et sollicitude*, qui ai écrit cet hémistiche: *Nous nous porterons bien*, qui, se trouvant sans préparation, ressemble singulièrement à une pensée de M. de La Palisse. Que signifient aussi ces mots: *Au monde depuis vous*, adressés aux officiers de la garnison? L'hémistiche harmonieux: *Aux combats ainsi qu'eux* est aussi de l'invention de l'anonyme, et je lui en fait mon sincère compliment.

Au reste, Monsieur, je n'ai ni le tems ni la volonté de relever tout ce qui n'est pas à moi dans ce prologue, et vous réservez vos colonnes à des sujets d'une bien plus haute importance. Je me borne seulement à déclarer que cet ouvrage n'est pas le mien, et que je ne puis avouer que le prologue dont j'ai remis une copie à l'habile directeur de vos théâtres.

Agrez, etc. SERVAN DE SUGNY.

Nous nous empressons de porter à la connaissance du public un événement qui n'est rien en lui-même, mais que la crédulité publique ne manquerait pas d'amplifier à plaisir.

Le lieu qu'on avait affecté, dans les caves du Grand-Théâtre, à l'emplacement du gazomètre étant beaucoup trop resserré, une chaleur de 45 degrés, dit-on, le rendait mortel aux employés qui étaient obligés d'y séjourner. Cette excessive chaleur et le peu d'étendue du local a produit encore quelques légers accidens, que les bruits publics ont singulièrement grossis. Enfin ce soir, à cinq heures et demie, avant l'ouverture des portes, pendant que les acteurs étaient à s'habiller, le feu a pris à l'huile d'un tonneau et un incendie s'est manifesté dans les caves. Personne n'a été blessé, aucune explosion n'a eu lieu, les tuyaux sont intacts; tout se réduit à une tonne d'huile brûlée et à la destruction de l'appareil et du gazomètre. La chaleur de l'incendie a fait fondre le zinc et détruit les soudures; mais des soins intelligens ont bientôt concentré la flamme dans les caves, qui ont été inondées à l'instant. A six heures et demie le feu était complètement éteint; il n'avait nullement menacé de faire irruption dans la salle. Cet événement ne peut compromettre ni la réputation de l'éclairage au gaz, ni l'estime que les hommes compétens professent pour les appareils de M. Talbot; cet habile collaborateur de M. Darcet est à Paris depuis quelques jours. On lui a écrit immédiatement. L'imprudence d'un ouvrier et surtout son défaut de présence d'esprit ont causé l'accident. Le spectacle n'a pu avoir lieu, et il ne paraît pas que les appareils et le gazogène puissent être rétablis de quelques semaines; mais très-incessamment, demain peut-être, le lustre sera disposé pour l'éclairage à l'huile, et le cours brillant des débuts repris.

L'accident malheureux arrivé au théâtre, que les crieurs publics exploitaient aujourd'hui, consistait en quelques contusions reçues par des ouvriers; un seul a été blessé aux reins, mais point d'une manière grave.

Tel qu'il était, le gazomètre ne faisait courir aucune chance grave à l'édifice, et son explosion ne pouvait endommager les murs épais qui l'entouraient. Cependant il n'en était pas moins un aliment pour des craintes réelles ou malveillantes; sous ce rapport, nous le verrions avec plaisir transporté sur la rive si voisine du Rhône, il ne pourrait là, en aucun cas, causer d'incendie ou autre accident fâcheux. L'opinion publique est crédule, à Lyon surtout, il importe donc de la rassurer et de lui ôter tout prétexte d'alarme.

Le 19<sup>e</sup> volume de la description des Machines et Procédés, spécifiés dans les brevets d'invention de perfectionnement et d'importation, dont la durée est expirée, est déposé au secrétariat de la préfecture, où il sera communiqué aux personnes qui désireraient le consulter.

NOUVELLES DU NORD.

Varsovie, 25 juin. Le quartier-général a été transféré le 20 à Varsovie, plus tôt qu'on ne s'y attendait; on connaît la cause des derniers mouvemens et non leurs résultats. Il résulte des lettres et des courriers qu'on a reçus, que Rudiger occupe la vaivodie de Lublin avec 14 mille hommes seulement; il serait donc facile de l'en expulser. Toutes les troupes ont été réunies; une partie a été placée sur la chaussée vers Brzesc pour observer les mouvemens de Kreutz, qui est à Drohiszin. L'autre se porte sur Lukow à la rencontre du général Romarino, pendant que le général Chrzanowski marche de Zamosc sur Lublin. Rudiger, encore à Zyki, occupe Zehchow, Okrscia et Lysobiki, contrées fort marécageuses.

24 juin. Nos troupes viennent de se battre pendant quatre jours consécutifs; une forte canonnade s'est fait entendre.

— On disait hier que le général Rudiger était parvenu, après avoir souffert une perte de mille prisonniers et quelques canons, à se faire jour au travers de notre armée, dont l'un des généraux devait être traduit devant un conseil de guerre.

La concentration de notre armée sur Varsovie parait avoir eu pour cause les mouvemens de la principale armée russe, dirigés comme si l'ennemi avait voulu couper notre communication avec Praga. Notre cavalerie s'est rendue à marches forcées sur la chaussée; l'infanterie, après avoir passé les ponts à Potyk, s'est portée sur la rive gauche au secours de la capitale menacée. On ne paraît cependant faire à Varsovie aucun préparatif qui annonce la crainte sérieuse d'une attaque de l'ennemi.

L'armée russe a évacué Wyszogrow, Plonsk et Plosk; elle descend la Vistule et se rapproche des dépôts d'armes et de munitions que lui apportent les vaisseaux en quarantaine à Dantzick.

— On assure toujours que l'insurrection s'étend en Pologne; elle a franchi le Dniéper et gagné Pultawa. Nous n'avons reçu aucune nouvelle de la Lithuanie par la Prusse.

— S'il faut ajouter foi à des bruits qui paraissent prendre consistance, le général Gielgud n'a pu résister aux forces supérieures qui l'entouraient; on croit qu'il est au moment de passer sur les terres prussiennes.

— La position de la cause polonaise devient fort critique; nul doute qu'il n'existe une alliance entre la Prusse et la Russie, et que le moment des événemens décisifs ne soit arrivé.

— Dans la séance du 20 de ce mois le conseiller-d'état Brozki a présenté à la diète un projet de loi tendant à réaliser en espèces les vases, meubles et argenterie d'église d'une utilité secondaire, vu les besoins de l'état. Ce genre d'emprunt portera des intérêts à 6 p. 100. Le projet de loi a été adopté par une majorité de 29 contre 22, et converti en loi. (*Gazette de Pologne.*)

— Si notre révolution a été sublime, si l'univers admire avec justice le dévouement qui a osé provoquer à une lutte sanglante le colosse du nord, que dirons-nous de l'insurrection de nos frères des provinces envahies par les Russes? Nous avions au moins des armes, un arsenal, une armée, mais eux, ils manquaient de tout, ils étaient cernés de toutes parts par les armées de leur oppresseur; ils n'avaient que leur courage et leurs bras désarmés, que pourtant ils ont levés pour coopérer au grand œuvre de la régénération nationale. Tout ce que ces provinces comptaient de plus distingué par la naissance, la fortune ou le mérite, les Stecki, les Rzewuski, les Olizar, les Czazki, les Potocki, les Sobanski, ont été les premiers à saisir les armes. Mais ce n'est pas seulement la noblesse qui a senti le besoin impérieux, invincible, de redevenir libre et indépendante, les villageois même, malgré la différence du culte qu'ils professent, volent à la suite de leurs seigneurs, et combattent vaillamment à leurs côtés. Tous ont tout risqué: existence et fortune; ils n'ont plus de choix qu'entre la victoire ou une mort glorieuse d'une part, et, de l'autre, une soumission ignominieuse, la hache du bourreau, l'exil et les cachots. Cette alternative doublait encore leur courage, ils sont pénétrés du même enthousiasme, ils combattent tous avec la même valeur.

Aucune distinction de classe n'existe plus parmi eux; ils sont égaux, car ils brûlent d'un égal amour pour la patrie, car cette vie nouvelle qu'ils ont puisée dans leur enthousiasme de liberté, a confondu tous les rangs, comme ils le seront dans cette vie éternelle qui nous attend au-delà du tombeau. Tant de vertus, tant d'intrepidité pouvaient-ils rester sans récompense? Non, non, il est un Dieu, et une cause aussi sainte triomphera. Les insurgés, disséminés en corps de partisans, ne cessent de harceler l'ennemi; ils attaquent ses courriers, enlèvent ses vivres et ses munitions; nous pourrions bientôt, il faut l'espérer, leur prêter un secours efficace, comme nous l'avons déjà fait à nos frères de Lithuanie. Eux aussi se sont levés à la voix de la mère-patrie; eux aussi ont affronté tous les dangers, ont supporté avec patience quelques revers passagers, et maintenant le succès le plus brillant va couronner leurs efforts. Ils vont former l'avant-garde formidable de l'armée libératrice; ils envelopperont, conjointement avec nous, nos ennemis dans un réseau qui nous les livrera, impuissans à nous nuire. La Pologne va reprendre son antique splendeur; mais si nous avons beaucoup souffert, il nous faudra beaucoup souffrir encore; car ce n'est que par des privations de

tout genre qu'on peut faire triompher une cause, justé sans doute, mais menacée par un ennemi redoutable. Déjà nos efforts nous ont valu un succès, et le nom d'Olizar sera inscrit dans nos annales comme celui qui, le premier, a servi à rallier solennellement, dans le sanctuaire de nos législateurs, les membres épars de la famille polonaise. (*Courrier de Varsovie.*)

PARIS, 5 JUILLET 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

A l'heure qu'il est, on procède dans toute la France au dépouillement des scrutins pour la composition définitive des bureaux des collèges électoraux. Mais le résultat de ces opérations inquiète bien moins le ministère, quel qu'il doive être, que celui de la délibération qui doit avoir fini aujourd'hui à Bruxelles.

— Il n'y a point aujourd'hui de journaux anglais, le dimanche étant régulièrement chomé par les feuilles de Londres.

— Les journaux allemands parlent de la défaite du général Gielgud en Lithuanie. Un profond mystère enveloppe toujours les opérations du généralissime polonais.

— Un des officiers polonais du corps de Dwernicki, merveilleusement échappé à l'hospitalité de l'Autriche, est arrivé à Paris depuis quelques jours; hier cette officier se promenait avec le costume national dans une des rues du quartier Montmartre, quand la sympathie de la foule électrisée à la vue de l'aigle blanc et de la cocarde aux deux couleurs, improvisa un cortège nombreux et animé, au brave étranger. Quelques patrouilles de gardes nationales furent alors mises sur pied devant l'hôtel où il rentrait, mais après quelques mots qu'il jeta à la foule du haut d'un balcon, l'attroupement fut bientôt dissipé, et l'ordre public satisfait.

— On a raconté que des armes cachées dans de grosses pièces de bois, et envoyées en Pologne, avaient été arrêtées et saisies en Prusse. Des expéditions de ce genre en assez grand nombre faites de France ou d'Angleterre, avaient réussi, quand la ruse des amis des Polonais a été découverte par la douane prussienne. Les armes envoyées à découvrir n'ont pas moins été saisies que celles qu'on cachait dans des troncs d'arbres. Le gouvernement anglais se prépare, dit-on, à réclamer auprès de la Prusse, dans l'intérêt de ceux de ses sujets qui ont fait des expéditions de cette nature: nous ne savons si notre cabinet se concertera avec celui de Londres pour une telle réclamation.

— On a appris que le cortège de la duchesse de Berry le long de nos frontières de l'Est se composait des deux filles naturelles de feu son mari; d'un autre côté, M. de Faucigny, mari de l'une de ces nobles bâtardes, promène en Ecosse le jeune Henri V: voici de singuliers appuis pour la légitimité.

VOYAGE DU ROI.

Journée du 2 juillet.

Le roi et la reine sont partis à onze heures trois quarts de St-Cloud pour Melun.

Dans la voiture de LL. MM. étaient madame Adélaïde, les princes et les princesses, et les ministres de la guerre, des affaires étrangères et du commerce et des travaux publics.

Le roi est monté à cheval à une demi lieue de Melun. M. le duc d'Orléans, M. le duc de Nemours, et les ministres, étaient aussi à cheval.

La reine, Madame Adélaïde, les princesses, leurs dames d'honneur et les jeunes ducs d'Aumale et de Montpensier, se sont placés dans deux calèches découvertes.

Le 6<sup>e</sup> régiment de lanciers était en bataille à gauche de la route.

Le roi et la reine ont traversé la ville pour se rendre au champ de manœuvres, où devait avoir lieu la revue de la garde nationale.

Les rues par où LL. MM. ont passé étaient traversées de guirlandes de chêne qui soutenaient des couronnes de fleurs; partout des drapeaux tricolores et divers emblèmes. L'enthousiasme qu'ont montré les habitans était d'autant plus grand, qu'il s'adressait à toute la famille royale.

Les gardes nationales de l'arrondissement de Melun et celle d'une partie de l'arrondissement de Provins s'étaient réunies au champ de manœuvres, au nombre de 8,000 hommes environ.

Après la revue, LL. MM. sont rentrées en ville à cinq heures et demie; elles ont descendu à l'hôtel de la préfecture.

De jeunes demoiselles ont offert à la reine une corbeille de fleurs.

Les plus jeunes élèves du collège ont adressé un compliment à M. le duc d'Anmale.

Le roi a reçu, à la préfecture, les autorités de la ville, les maires des communes de l'arrondissement, les officiers de la garde nationale et les officiers du régiment de lanciers.

Une grande tente, soutenue par des mâts enveloppés de chevre-feuilles, avait été dressée dans le jardin pour le banquet; elle était à jour et laissait voir la campagne traversée par la Seine.

LL. MM. ont admis à dîner avec elles les principaux fonctionnaires.

Après le dîner, LL. MM. se sont rendues au bal à la salle de spectacle, qui était ornée avec beaucoup d'élégance. Le bal a été ouvert par les princes et les princesses.

LL. MM. se sont retirées à onze heures.

Elles sont montées immédiatement en voiture pour prendre la route de Fontainebleau.

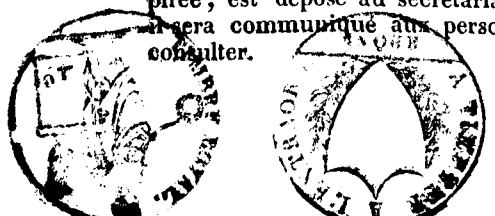
LL. MM. sont arrivées à minuit au château.

Journée du 3 juillet.

LL. MM. ont reçu, après le déjeuner, les autorités de la ville, les officiers de la garde nationale et les officiers du 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

De jeunes demoiselles ont offert des fleurs à la reine et aux princesses.

La garde nationale de l'arrondissement de Fontainebleau, s'élevant à 10,000 hommes environ, dans une très-belle tenue, était



rangée en bataille dans la grande avenue du château; elle a défilé devant LL. MM. avec beaucoup d'ordre et de précision, aux cris mille fois répétés de *vive le roi! vive la reine! vive la famille royale!*

LL. MM. sont parties de Fontainebleau à trois heures. Elles se sont arrêtées à Essonne pour passer en revue la garde nationale de l'arrondissement de Corbeil, qui n'était ni moins belle ni moins bien exercée que celle de Fontainebleau; elle se composait de 6,500 hommes. Elle n'a cessé en défilant de saluer LL. MM. de ses acclamations.

LL. MM. de ses acclamations. MM. le sous-préfet, le maire et le président du tribunal de première instance de Corbeil ont adressé au roi des discours auxquels S. M. a répondu.

LL. MM. se sont arrêtées une demi-heure au château de Chauxemerie, chez M. Féray.

Elles sont parties à sept heures et demie d'Essonne et sont arrivées à Saint-Cloud à onze heures.

Il paraît que le général Gielgud se trouve en Lithuanie dans une position difficile.

Les Russes ont ramassé beaucoup de forces, qui ont marché sur lui par diverses directions, venant de Riga, de Dunabourg, de Wilna et de Grodno.

La grande armée russe de Pologne a détaché un corps qui occupe le palatinat d'Augustowo, et de plus le général Kreutz, après avoir quitté Lublin et passé le Bug, s'est porté vers Białystock.

Il résulterait de cet ensemble de mouvemens, que l'armée polonaise, qui commençait à s'organiser en Lithuanie, serait presque enveloppée. La Gazette d'Etat de Prusse prétend même que les Polonais seront forcés à se réfugier sur le territoire prussien, probablement du côté de Tilsit ou de Gumbinnen.

Nous manquons de données pour démentir ou accréditer ces nouvelles. Au moins n'annonce-t-on pas que l'armée de Lithuanie soit entamée. On nous la montre seulement comme menacée par des forces supérieures. Mais elle peut vaincre. et c'est notre espoir. (Messenger.)

Nous avons donné avec une grande étendue les débats du congrès. Ils ont roulé sur la question de savoir si l'on adopterait la question préalable, qui aurait été une sorte de rejet des propositions nouvelles de la conférence, ou si l'on adopterait la proposition de M. Vansnick, qui comprend l'adoption implicite de ces 18 propositions. Toute la séance du 1<sup>er</sup> juillet a été consacrée à cette discussion. M. de Brouckère a prononcé à ce sujet un discours qui a fait une vive impression, et qui a gagné plus d'une voix à l'opposition. De nouvelles signatures ont été données à la protestation de M. de Robaux; car, il faut le dire, la protestation et la question préalable se lient l'une à l'autre. Aussitôt que celle-ci aura été rejetée, on déposera la protestation sur le bureau, et tous les membres de l'opposition se retireront. On prétend que leur intention est de se rendre dans leurs provinces respectives, d'y faire connaître leur conduite et de s'en rapporter à la décision de leurs commettans. On croit que cette démarche hâtera le moment où les provinces de Liège, de Namur et du Hainaut arboreront le drapeau français; mais tout cela ne doit être regardé que comme de simples conjectures. Il paraît d'après la promesse non remplie d'envoyer un exprès, si le congrès avait terminé dimanche, qu'aucune résolution n'avait encore été prise ce jour-là. Ce n'est guère qu'aujourd'hui que le congrès aura pu aller au scrutin, et il est difficile qu'on en puisse recevoir la nouvelle avant demain matin, même par le télégraphe. (Courrier français.)

La séance du congrès belge a encore offert beaucoup d'intérêt avant-hier; on n'en est pas encore au vote, mais l'opposition prend plus de consistance, et dans une réunion tenue samedi soir, on était déjà assuré de 72 voix contre les propositions venues de Londres. Ce n'est pas la majorité, mais encore une ou deux séances, peut-être aura-t-elle changé de place.

Le bon ordre continuait de régner avant-hier soir à neuf heures à Bruxelles.

La protestation a reçu de nouvelles signatures; elle ne sera déposée que si la question préalable sur les propositions est rejetée. La discussion a dû continuer hier dimanche; nous ne croyons pas qu'on soit arrivé ce jour-là à un résultat, car des courriers étaient préparés pour en apporter immédiatement la nouvelle à Paris, et on le connaîtrait à présent.

Les journaux anglais s'occupent du voyage de la duchesse de Berry sur le continent et le lient à un projet de contre-révolution; le Times contient à ce sujet un article fort remarquable où les conséquences d'une telle démarche sont parfaitement déduites. Le Courier semble insinuer que le but du voyage tient en effet à une intrigue d'Holy-Rood contre la révolution de juillet. Il y a eu de l'argent fourni à la famille déchue, M. Bourmont est le pivot militaire sur lequel roule l'entreprise.

Nous persistons à croire que si une telle idée a pu passer dans la tête de quelques vieux émigrés, on réfléchira avant de la mettre à exécution; les amis de l'intérieur ont dû se hâter de prévenir une jeune princesse ardente et peu réfléchie sur les conséquences de sa démarche. Si elle a en réellement la pensée de tenter un mouvement sur la France, on a dû lui dire que ce mouvement était désiré par le parti patriote afin de retremper la révolution dans son énergie originaire, et que peut-être ce qui avait manqué à la révolution de juillet, c'était de rencontrer sur un point une résistance royaliste. Voilà pourquoi elle s'est abâtardie.

Nous désirons pour M<sup>me</sup> de Berry que de meilleurs conseils viennent l'éclairer sur sa position et celle de sa famille vis-à-vis la France; on lui a fait croire qu'elle était populaire, et voilà pourquoi sans doute on l'entraîne à des imprudences; qu'elle se méfie des conseils de ce vieillard d'Holy-Rood dont toute la vie d'émigration consista à compromettre ses parens, ses amis, et à les livrer lâchement, tandis qu'il fuyait à L'île-Dieu ou se cachait à Edimbourg. (Courrier français.)

Circulaire du 15 juin 1831, relative à la Pologne. Il est déjà certainement parvenu à votre connaissance qu'une proposition qui avait pour but le changement de gouvernement actuel avait été soumise aux délibérations de la diète, et qu'après avoir été débattue pendant trois jours, elle a été rejetée le 11 juin, à la majorité de sept voix. La nature même de cette proposition, son rejet à une si faible majorité, les discussions auxquelles elle a donné lieu, ont pu faire naître au-delors des suppositions, et causer des soupçons qu'il est de notre devoir de calmer. Si les puissances étrangères veulent nous juger avec équité, elles se convaincront que les partisans de la réforme du gouvernement, aussi bien que ceux qui s'y opposaient, avaient un but commun, celui de persuader les cabinets de l'Europe que les idées démagogiques ne peuvent pas prendre racine dans un pays qui, en combattant pour son indépendance, met de côté des théories qui troublent la paix des autres pays. Les deux partis étaient incontestablement unis d'intentions, et différaient uniquement d'opinion sur la manière d'en-

visager la question. Les uns croyaient qu'en concentrant le pouvoir dans les mains d'un seul, ils ajouteraient à la force du gouvernement, et rassureraient les puissances étrangères sur la tendance de notre révolution. Ceux qui ont voté contre le projet de mutation ont prétendu qu'il était intempestif; ils étaient d'ailleurs persuadés qu'une administration qui posséderait la confiance nationale, en évitant d'ailleurs les errements qu'on lui avait reprochés, deviendrait plus forte que le gouvernement d'un seul qui ne serait que nouvellement établi; de plus, ils ont craint d'exposer la nation au reproche de légèreté et de versatilité, en changeant si souvent de formes administratives; ils ont craint surtout d'accréditer l'opinion sur l'existence des idées démagogiques, en adoptant une mesure aussi décisive, qui pourrait sembler n'avoir d'autre but que d'arrêter les progrès de ces idées. Il ne nous appartient pas de nous prononcer pour un de ces partis, mais nous devons vous faire observer que si une forte minorité a attaqué dans les chambres le gouvernement national, la majorité, secondée par l'opinion publique, a donné des preuves évidentes de la confiance que lui inspirait l'administration actuelle.

La nation a, par cette conduite montré la crainte de tout changement: elle a montré que loin de se laisser dominer par des idées perturbatrices, elle n'aspire qu'au maintien de l'union, de l'ordre et de la paix intérieure. Si le parti qui a pris l'initiative du projet de la réforme a voulu rendre le pouvoir plus fort et plus énergique, en le remettant entre les mains d'un seul; s'il a voulu donner de nouveaux gages à l'Europe de la stabilité des institutions monarchiques, le résultat de cette démarche, quoiqu'elle n'ait pas réussi, a cependant prouvé que le gouvernement national était suffisamment fort, et qu'il rejetait les principes dont nos ennemis se plaignent à nous accuser. L'opinion publique a prouvé aujourd'hui que ses exigences étaient tout-à-fait en harmonie avec les intentions du gouvernement et avec la volonté de la diète. Le gouvernement, la nation entière, ne laissent plus aucun doute sur l'esprit qui les anime; les puissances étrangères n'en devraient plus laisser aucun sur la confiance qu'elles voudraient accorder à la diète, au gouvernement et à la nation.

Nous devons ajouter à ces observations que les dernières discussions de la diète ont de nouveau démontré que la nation avait la plus grande répugnance pour toute négociation directe avec la Russie. Ainsi, la solution de la question proposée a mis au grand jour deux vérités: 1<sup>o</sup> que la nation polonaise repousse les principes et les opinions qui seraient de nature à exciter les craintes de l'Europe; que notre révolution n'est point, comme on se plaît à le supposer, une simple émanation de la révolution française; mais que nous faisons la guerre pour reconquérir notre nationalité et notre indépendance; 2<sup>o</sup> que la nation polonaise redoute davantage une paix qui ne lui assurerait point ses libertés au-dedans et son indépendance absolue au-dehors, qu'elle ne craint la continuation d'une guerre qui, en la menaçant peut-être d'un anéantissement complet, peut allumer bientôt un incendie général.

En présentant sous ce point de vue, au cabinet auprès duquel vous résidez, les derniers événemens parlementaires, vous tâcherez de l'engager à accorder une confiance entière au gouvernement national, et vous démontrerez la nécessité d'intervenir dans les affaires de la Pologne, dans le but d'assurer son indépendance et de consolider la paix de l'Europe.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

POLOGNE. — Varsovie, 23 juin.

Détails officiels sur l'insurrection des districts de Luck et de Kowel en Volhynie, fournis au gouvernement national par l'envoyé Volhynien.

Aussitôt qu'on sut, dans cette partie de la Volhynie, que les Polonais avaient pris les armes pour la défense de leurs droits nationaux, chaque habitant pensa aussitôt à secouer le joug qu'il portait depuis trente-cinq ans, en pleurant en silence la liberté éteinte. Les troupes russes inondèrent cette province, depuis le 14 décembre 1830 jusqu'au 25 janvier 1831. Ni les espions payés par le gouvernement russe, ni la rigoureuse surveillance de la police locale ne purent empêcher les citoyens de diriger leurs efforts communs vers le même but. On s'arma en silence; on propageait dans la classe pauvre l'esprit national, déjà si ardent parmi les riches. Déjà quelques bourgeois, et les habitans de Polesie, avaient été pourvus de fusils, et bientôt le district de Luck se vit en état de former un détachement de deux mille volontaires, sans y comprendre les paysans qui, opprimés par un long esclavage et différens de religion, s'étaient soulevés à la voix de leurs popes, mais qui, n'étant armés que de faux, n'auraient jamais pu se mettre en ligne, s'ils n'eussent reçu l'exemple des citoyens. Les volontaires recevaient partiellement des armes que quelques bons citoyens tiraient de leurs arsenaux de chasse. Nous apprîmes, par la proclamation de nos frères du royaume de Pologne, qui nous parvint le 25 février, que le moment approchait où nous pourrions nous joindre à eux, et dès-lors nous attendîmes avec impatience la vue des étendards nationaux. Après une longue attente, on nous manda enfin, au milieu d'avril, que ce signe de salut avait déjà depuis quelques jours paru dans les environs de Poryck, de Horachow et de Borein. Bien que nous fussions fort éloignés de ces lieux, bien que les communications fussent coupées par le corps du général Rudiger, fort de 11,000 hommes, en dépit d'une police inquisitoriale, et sans avoir même la proclamation du général Dwernicki, qui devait nous désigner l'endroit de notre réunion, les citoyens du district de Luck, et notamment ceux de la Polesie, se rassemblèrent dans les forêts, sur la frontière du district de Kowel, en petits détachemens composés de nobles, de forestiers, de mazurs, et d'un petit nombre de villageois bien payés; ils trouvèrent là une quinzaine de citoyens et une soixantaine d'insurgés: ayant à leur tête le comte Stanislas Worcel, gentilhomme distingué, dont le patriotisme était connu. Ceux-ci s'étaient réunis à la suite d'une proclamation adressée par le colonel Mikolowski, chef de l'insurrection du district de Kowel, et qui se trouvait alors au camp du général Dwernicki pour les affaires des insurgés.

C'est au zèle du comte Stanislas Worcel et au petit détachement dont il était le chef, que la Volhynie était déjà redevable de la déroute de plusieurs corps ennemis gardant la route de Brzesc; de la prise de quelques magasins, et de 600 armes de toute espèce, dans le village de Janow; enfin, de l'interception des courriers portant des dépêches d'une grande importance, adressées par le maréchal Diebitsch au général Rudiger. Ainsi rassemblés, ils attendaient des ordres du camp polonais pour savoir où se diriger; mais il leur arrivait de toutes parts de tristes nouvelles; ils apprirent la défaite des insurgés du district voisin de Wlodzimierz, qui, ayant à leur tête M. Louis Stecki, avaient pourtant fait une résistance des plus opiniâtres, dans la ville même, contre les troupes beaucoup plus nombreuses du général Dawidoff, et s'étaient réfugiés en partie dans la maison où se trouvait M<sup>me</sup> Stecka,

femme d'un caractère spartiate. Entourée par 300 cosaques, elle conserva tout son courage; elle portait elle-même des cartouches aux insurgés qui occupaient sa maison. Un exemple aussi héroïque enflamma leur courage; ils se défendirent pendant six heures luttèrent une quinzaine de cosaques, et les forcèrent à se retirer. La nouvelle de la mort horrible du citoyen Joachim Czarnowski vint encore attrister les insurgés de Nawel. Ce citoyen, par suite des ordres donnés par le général Dawidoff lui-même, fut arraché de sa maison, dépouillé de ses habits, meurtri de coups par les cosaques, et tomba enfin percé d'une quinzaine de balles; son cadavre fut traîné dans les rues et pendu ensuite. Enfin, la nouvelle de la retraite du général Dwernicki sur la Podolie, et celle de l'approche des troupes de Dawidoff et des hussards de Rudiger, fut le dernier coup.

Quoique abandonnés à eux-mêmes, les insurgés ne pensèrent point à se disperser, et leur courage s'accrut à la vue de nouveaux dangers. Le 24 avril, rassemblés dans un champ où ils s'étaient donné rendez-vous, ils jurèrent, à la face du ciel, fidélité à la patrie renaissante. On donna de la solennité à l'acte insurrectionnel; on créa, sous la présidence du comte Narcisse Olizar, un conseil civil et militaire, composé de propriétaires fonciers, choisis dans les districts. On confia la direction des mouvemens militaires au citoyen Jean Bochdanowicz, ancien capitaine, qui, à la tête d'une cinquantaine de cavaliers et d'autant de chasseurs à pied, parvint à rejoindre les insurgés. On organisa la cavalerie en trois compagnies. On en forma deux de chasseurs et deux de faucheurs, dans lesquelles on incorpora 74 recrues, destinées à la garde impériale russe, qui furent pris et amenés au camp avec leurs armes et leurs munitions, par le S. Mathieu Konopacki, citoyen du district de Luck. On vit bientôt figurer dans les rangs les citoyens les plus recommandables, les Olizar, le comte Théodore Pociąg, les Podchorodenski, les Szemiottaw, les Rochozinski, les deux frères Kossowski qui, les premiers, poussèrent à l'insurrection le district de Rowien et arrivèrent avec cinquante hommes; les Konopacki, Zerowski, Cyrynow, Slawuszewski, les comtes Krasicki, Ladislas Moszinski, et beaucoup d'autres. Tous ces citoyens, outre qu'ils avaient armé et pourvu de chevaux et d'argent leurs domestiques ou paysans, et un certain nombre de volontaires, apportèrent au camp beaucoup de provisions qu'ils avaient amassées dans leurs terres, y laissant leurs femmes et leurs enfans. On employa six jours à organiser la troupe et à l'exercer; on redoubla d'activité, malgré la nouvelle qui se répandait de la marche du général Dwernicki en Gallicie, et le conseil décida qu'il fallait s'emparer de Kowel. On y envoya 110 cavaliers et 60 chasseurs, sous les ordres du capitaine Bochdanowicz, chef de l'insurrection. Le soir, ils s'approchèrent de Kowel, et campèrent sous la ville; ils furent attaqués deux fois, pendant la nuit, par l'ennemi qui ils repoussèrent; tuèrent ou blessèrent mortellement une vingtaine de cosaques, et forcèrent le reste à se retirer dans la ville sur laquelle ils marchèrent eux-mêmes le lendemain matin. L'infanterie, conduite par le capitaine Bochdanowicz et MM. Szulzo et Xavier Godebski, et soutenue par la cavalerie, s'avancait en ordre, joyeusement et chantant l'air patriotique de Dombrowski.

Il fallait, pour arriver, suivre une longue digue inondée des deux côtés; les nôtres passèrent deux ponts sans rencontrer d'obstacles, mais arrivés au troisième, ils le trouvent détruit. Dans cet instant, des coups de fusil partent des palissades et des maisons situées près du pont. L'infanterie, suivie de près par la cavalerie, ne peut ni avancer ni rétrograder: les coups de fusil de l'ennemi continuent et deviennent plus nombreux, sans que les nôtres puissent riposter. Cette position périlleuse n'arrête point nos chasseurs; ils passent le pont un à un, sur des poutres et sous le feu nourri de l'ennemi. Bientôt les palissades qui le cachent sont envahies et détruites, les cosaques sont dispersés, le pont est rétabli, et le passage de la cavalerie assuré. Une vingtaine de cosaques sont tués, autant sont blessés, et dans un instant l'ennemi est chassé de la ville, où les nôtres font 60 prisonniers. Pendant toute cette affaire ils ne perdent qu'un seul homme.

Une certaine quantité de grains, trouvée dans les magasins, sert à augmenter leurs provisions, et l'autre est distribuée aux plus pauvres habitans. Quant aux effets d'équipement d'hommes et de chevaux; ils s'en emparent et les emmènent. Déjà ils retournent au camp, qui n'était qu'à une marche de Wlodzimierz, mais en chemin ils apprennent qu'il a été dispersé par des dragons et des cosaques qui s'avancent vers eux en grand nombre et en toute hâte. Dans cette position, et déjà coupés d'un côté, ils reçoivent la nouvelle que les cosaques chassés de Kowel, viennent de l'autre à leur poursuite, ce qui les engage à se porter rapidement sur Luck. Joseph Szeliga Mierzeiewski, envoyé par le colonel Mikolowski, leur annonce, comme chose certaine, que général Dwernicki s'est retiré avec tout son corps en Gallicie; que celui de Rudiger, qui s'approche, ayant occupé tous les passages depuis Uszilug, Wlodzimierz, Horochow, jusqu'à Luck, leur ôte tout espoir de pénétrer en Pologne; les soldats et quelques officiers insistent pour forcer le passage, mais on reconnut que, manquant de munitions, il était impossible de se faire jour à travers l'ennemi. C'est alors qu'ils eurent la douleur de se voir forcés, les uns à se cacher dans les bois, et les autres à fuir en Pologne pour y chercher de nouveaux dangers.

Les espions russes, savoir: le capitaine Litwinski, Herodyszcz, l'employé Izdebski, le médecin Marbamlium, l'assesseur Hobiatto et le chanoine Siermiewski, ayant eu connaissance de cette résolution, se mirent à la tête des cosaques de Luck, et avec toute la rage et l'avidité qui caractérisent les gens de cette trempe, enlevèrent les paisibles citoyens qui n'avaient pas quitté leurs foyers, les prenaient à l'arcane, et, dignes rivaux des barbares qu'ils guidaient, les déshabillaient, les garottaient, les attachaient à leurs chevaux et les conduisaient ainsi en triomphe dans les villes voisines. Une autre bande de ces espions, parcourant la campagne, entraient dans les maisons des insurgés, où, ne trouvant pas les propriétaires, ils exerçaient sur leurs épouses, leurs enfans et leurs propriétés la plus cruelle vengeance, conformément aux instructions du gouvernement russe; ainsi, ces provinces, où les propriétés étaient respectées au milieu même de l'insurrection, devenaient la proie de ces indignes mercenaires moscovites. Les épouses délaissées et leurs malheureux enfans n'attendent plus que la mort. Voilà le récit fidèle de nos opérations, et voilà le tableau des barbaries que l'ennemi commet chez nous au XIX<sup>e</sup> siècle.

Voici un nouveau trait de la barbarie des Russes. Un citoyen nommé Rotterdam, demeurait en Volhynie; ses trois fils avaient répondu à l'appel de la patrie, et s'étaient mis dans les rangs de nos défenseurs; déjà leurs poitrines sont couvertes d'honorables cicatrices, et ils portent la récompense accordée à la valeur, c'est-à-dire, la décoration militaire. Rudiger osa ordonner de punir les enfans dans la personne de leur père, vieillard couvert de cheveux blancs; il le fit saisir dans sa propre maison et traîner à pied, at-

taché à un canon; ni prières, ni larmes ne purent attendre celui qui avait donné l'ordre et ceux qui l'exécutaient, on le battit et on lui fit essuyer mille supplices. Son quatrième fils, encore enfant, se prosterna devant le barbare, en suppliant pour son père; Rudiger ordonna de jeter dans un cachot ce malheureux enfant, et en même temps il cria au père, avec un sourire infernal: « Tu pouvais bien servir sous Kosciusko, eh bien! rappelle-toi maintenant ce que tu fais en suivant les canons. » Le malheureux vieillard succomba enfin sous les coups et sous la fatigue; mais ce ne fut pas assez pour satisfaire la cruauté du général; il ordonna que le cadavre de Rottermund fût envoyé à sa femme et jeté devant ses fenêtres, ce qui fut exécuté au milieu des blasphèmes de la soldatesque effrénée.

VARIÉTÉS.

MICROSCOPE SOLAIRE DE M. \*\*\*,  
Quai St-Antoine.

Depuis quelques semaines un spectacle intéressant tout-à-la-fois pour les curieux et pour les savans est offert au public lyonnais. C'est le Microscope solaire de M. Lebihan, de la Faculté des sciences de Paris. Cet instrument de dioptrique était connu depuis long-tems; mais on ne peut en voir une exécution plus parfaite et des applications plus ingénieuses et plus intéressantes que celles dont nous parlerons tout-à-l'heure.

Le Microscope solaire se compose d'une loupe d'un court foyer, ajustée dans un tuyau au volet d'une fenêtre; au-devant de cette loupe on place un petit objet un peu au-delà de sa distance focale principale. Les rayons partis de cet objet, passant à travers la loupe, vont former derrière elle une image agrandie, dont les dimensions et la distance croîtront d'autant plus qu'on aura placé l'objet plus près du foyer principal. Cette image agrandie, reçue sur un tableau blanc placé dans la chambre privée de lumières, peut être examinée dans tous ses détails. Pour rendre l'examen facile, il faut que l'image soit lumineuse et l'objet fortement éclairé, ce que l'on obtient en plaçant, à l'intérieur, une autre loupe qui concentre un gros faisceau de rayons solaires que l'on dirige avec la main ou avec un héliostat.

Tel est le procédé qu'a employé M. Lebihan, qu'il a perfectionné fort habilement, et au moyen duquel les objets qu'il expose apparaissent grossis une dizaine de millions de fois leur volume.

L'on voit d'énormes scarabées, couverts d'une armure écaillée, qui paissent comme un troupeau de porcs; on est fort étonné d'apprendre que ce n'est autre chose qu'une fine poussière tombée d'une croûte de fromage sec et renfermée entre deux lames de verre.

Ensuite les eaux de la Saône, celles du Rhône, prises avec la pointe d'une aiguille et déposées entre les deux verres, nous offrent une multitude d'animalcules appelés bursaires parce qu'ils ressemblent à des bourses, doués d'une rapidité extrême de mouvement, sans qu'ils paraissent posséder aucune espèce de membres ou de nageoires: les eaux du Rhône contiennent le rotifer ainsi nommé d'une espèce de roue qui s'agitte incessamment autour de sa tête et produit un tourbillon qui entraîne les petits insectes dans sa gueule. Tous ces bursaires sont tellement diaphanes, qu'on aperçoit leurs intestins et même leurs petits se mouvoir dans leur corps.

Les eaux des environs de Marseille contiennent une multitude d'anguilles de trois à quatre pieds de long en apparence, et pourtant imperceptibles à l'œil, qui paraissent mourir dès que le soleil a fait dessécher la goutte d'eau dans laquelle elles nagent, et qui reprennent sur-le-champ toute leur vigueur dès qu'on leur rend une légère goutte de liquide.

Il serait trop long de faire l'énumération de tous les appareils offerts à la curiosité, qui nous prouvent qu'à chaque instant et sans nous en douter, nous avalons des animaux aussi énormes en apparence que hideux dans leur forme. Une puce y paraît de la grosseur d'un éléphant, avec sa couleur naturelle et toute l'impétuosité de ses mouvemens. L'argente d'un cousin déploie une grâce et une élégance de forme qui pourrait bien faire abandonner pour elle par nos gardes nationaux fashionables, celle qu'ils ont substituée à leur modeste pompon.

Mais l'expérience la plus intéressante est celle qui présente la circulation du sang veineux et artériel dans la queue d'un petit poisson. C'est un torrent qui coule dans tous les sens avec une impétuosité qui se calme par une légère pression appliquée sur l'animal. On voit que ce sang n'est point un liquide mais une multitude innombrable de petits globules qui roulent comme des cailloux; cette expérience, qui peut offrir des résultats à la science, justifie à elle seule l'empressement du public qui afflue chez M. Lebihan, de une heure à sept, quand le soleil brille, condition essentielle de ses intéressantes expériences.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(8125) Par acte sous seing privé en date du vingt-deux juin dernier, enregistré le sept du courant, par Guillot, qui a reçu cinq francs cinquante centimes, les sieurs Théodore Groz, teneur de livres, demeurant à Lyon, rue Dubois; Charles Perret, voyageur liquoriste, demeurant à Lyon, rue Thomassin, et Henri Pons, voyageur et fabricant de liqueurs, demeurant aussi à Lyon, rue Vieille-Monnaie, ont contracté une société en nom collectif, sous la raison de **Th. Groz Perret et C<sup>e</sup>**, pour la fabrication et la vente des liqueurs.

Cette société doit durer six années à partir du vingt-quatre juin dernier.

La signature sociale est réservée aux sieurs Groz et Perret seulement. Nulle opération majeure et extraordinaire ne pourra être faite sans le consentement de deux des associés.

Pour extrait: Lyon, le sept juillet 1851.  
Th. Groz, H. Pons, Perret aîné.

(8128) Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Lyon, le 24 juin 1851, enregistré et délivré conforme, a prononcé, à dater du 20 du même mois, la dissolution de la société qui existait à Lyon entre MM. Henri Chatel, B. Choquet et Benjamin Courajod, en commandite de la part de ce dernier, pour le commerce de la soierie, sous la raison de Henry Chatel et C<sup>e</sup>, et a délégué la liquidation à M. Benjamin Courajod. RICHARD.

(8122) Par jugement rendu par le tribunal de commerce de Lyon, le vingt-huit juin mil huit cent trente-un, entre les sieurs Cointicourt et Fournel, négocians, demeurant à Lyon, rue de la Gerbe, n° 15, et le sieur Jacques Clepin, négociant demeurant à Lyon, rue Mercière, la société verbale qui a existé entre eux à Lyon sous la raison sociale de Cointicourt Fournel et C<sup>e</sup>, et qui avait pour objet le commerce des spiritueux, a été dissoute à compter

du trente juin même mois. Par le même jugement, la liquidation a été provisoirement déléguée aux sieurs Cointicourt et Fournel, les associés renvoyés devant arbitres sur toutes les contestations nées ou à naître,

Pour extrait: MITAL, avoué.

(8121) Par jugement rendu par le tribunal de commerce de Lyon, le vingt-huit juin mil huit cent trente-un, la société qui a existé entre le sieur Laurent Lobre, propriétaire de verreries, et négociant à Givors, et le sieur Auguste Mercier fils, négociant à Givors, pour le commerce du charbon, sous la raison sociale de Lobre et Mercier, a été dissoute à compter du dix juin mil huit cent trente-un, et la liquidation a été déléguée au sieur Lobre.

Pour extrait: Bros fils, avoué,  
Fondé de pouvoir du sieur Lobre.

(8119) VENTE JUDICIAIRE  
EN CINQ LOTS,

D'immeubles situés à Saint-Clair, commune de Caluire, dépendant de la succession d'André Reynaud.

(Adjudication définitive au samedi 23 juillet 1851.)

Cette vente est poursuivie par dame Catherine Aymard, veuve d'André Reynaud, qui était fabricant d'étoffes de soie en la commune de Caluire, au lieu de St-Clair, où elle a conservé son domicile, en qualité de tutrice légale de Catherine, Jean-Baptiste, Laurence, Antoine, Joseph, Fanny, Théodore et Jenny Reynaud, ses huit enfans mineurs, héritiers de droit et sous bénéfice d'inventaire dudit feu André Reynaud leur père; laquelle a constitué M<sup>e</sup> Jacques Hardouin, avoué près le tribunal civil de première instance, séant à Lyon, où il demeure, rue du Bœuf, n° 16;

En présence de sieur Joseph Ollagnier, fabricant d'étoffes de soie, domicilié en la commune de la Croix-Rousse, grande place, en qualité de subrogé tuteur desdits mineurs Reynaud; lequel a constitué pour avoué M<sup>e</sup> Debllesson.

Ladite vente aura lieu en vertu d'une délibération du conseil de famille, desdits mineurs Reynaud, prise le dix mars mil huit cent trente-un, sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Neuville-sur-Saône, et de deux jugemens rendus au tribunal civil de première instance, séant à Lyon, le 26 du même mois de mars et le 23 avril suivant.

Les immeubles à vendre sont situés en la commune de Caluire, au lieu de St-Clair, canton de Neuville-sur-Saône, deuxième arrondissement du département du Rhône, et seront vendus en cinq lots, de la manière suivante:

PREMIER LOT.

Le premier lot sera composé d'un jardin complanté de jardinage et d'arbres fruitiers, séparé des immeubles ci-après désignés par la route de Lyon à Genève; il est de la contenance de 5 ares 50 centiares environ, et est confiné au nord par ladite route; au midi, par les prés de MM. Fays et Veste; à l'orient, par la maison de M. Perrel, et à l'occident, par le jardin de M. Chanet. Il a été estimé par un rapport d'expert six cents francs, ci 600 f.

II<sup>e</sup> Lot.

Le deuxième lot sera formé d'une maison composée de rez-de-chaussée, d'un étage et grenier au-dessus; confiné au nord par la vigne ci-après décrite: au midi, par la grande route; à l'orient par la maison de la veuve Bertholon; et à l'occident, par la maison qui formera le quatrième lot. elle a été estimée deux mille cinq cents fr., ci 2,500

III<sup>e</sup> Lot.

Le troisième lot comprendra une vigne de la contenance de 8 ares 5 centiares environ, et confiné au nord par le chemin de Caluire; au midi, par une terre formant le cinquième lot; à l'orient, par les terres de M. Durand, et à l'occident, par celles de M. Chanet. Cette vigne a été estimée sept cents francs, ci 700

IV<sup>e</sup> Lot.

Le quatrième lot sera formé d'une maison composée de rez-de-chaussée, d'un étage et de greniers au-dessus. Cette maison est confinée au nord par la vigne ci-dessus; au midi, par la grande route; à l'orient, par la maison formant le deuxième lot; et à l'occident, par la maison Chanet. Elle a été estimée deux mille cinq cents fr., ci 2,500

V<sup>e</sup> Lot.

Le cinquième lot se compose d'une terre luzernière, de la contenance de 8 ares 5 centiares, confiné au nord par la vigne formant le troisième lot; au midi, par les maisons précitées; à l'orient, par les terres de M. Durand; et à l'occident par celles de M. Chanet. Elle a été estimée sept cents francs, ci 700

Total de l'estimation des cinq lots, sept mille francs, ci 7,000

Les immeubles ci-dessus désignés et confinés, et dont le rapport d'expert contient une désignation plus ample, seront vendus en cinq lots, au profit des plus offrans et derniers enchérisseurs, au par-dessus du montant de l'estimation de chaque lot, sauf les enchères générales, qui seront reçues ensuite sur les cinq lots réunis, et seront préférées en cas de supériorité et même d'égalité.

L'adjudication préparatoire a eu lieu en l'audience publique des criées du tribunal civil de première instance, séant à Lyon, hôtel de Chevières, place Saint-Jean, du samedi onze juin mil huit cent trente-un.

Et l'adjudication définitive avait été fixée au vingt-cinq même mois; mais à défaut de concours suffisant d'enchérisseurs, le tribunal a renvoyé cette adjudication à l'audience du samedi vingt-trois juillet mil huit cent trente-un, où il y sera en conséquence procédé à dix heures du matin.

Signé HARDOUIN, avoué.

NOTA. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.  
S'adresser, pour de plus amples renseignemens, à M<sup>e</sup> Hardouin, avoué de la poursuivante, à Lyon, rue du Bœuf, n° 16.

(8120) VENTE PAR LA VOIE DE LA LICITATION,

A laquelle les étrangers seront admis,

D'immeubles situés en la commune de Courzieu, et dépendant de la succession de Jean-Antoine Fayolle.

Cette vente est poursuivie à la requête de demoiselle Julie-Marguerite Constant, rentière, domiciliée à Lyon, rue St-Jean, et de sieur Antoine-Marguerite Constant, fabricant d'étoffes de soie, demeurant en la même ville, rue Sala, seuls héritiers de droit de feu Jean Constant, qui était rentier à Lyon, rue Sala, et cessionnaire de sieur Catherin Fayolle; lesquels ont constitué pour avoué M<sup>e</sup> Jacques Hardouin, exerçant près le tribunal civil de première instance séant à Lyon, où il demeure, rue du Bœuf, n° 16;

Contre ledit sieur Catherin Fayolle, cultivateur, demeurant au hameau de Pomeyrieux, commune de Courzieu, en qualité de tuteur légal de Jean-Claude, Jeanne-Marie et Catherin Fayolle, ses trois enfans mineurs; lequel a constitué M<sup>e</sup> Yvrard pour avoué;

Et sieur Philippe-Joseph Chambe le jeune, cultivateur, demeurant au lieu de Chierveux, commune de St-Martin-en-Haut, subrogé tuteur décerné aux trois mineurs Fayolle, sus-nommés; lequel a constitué M<sup>e</sup> Debllesson pour avoué.

Cette vente aura lieu en vertu de deux jugemens contradictoires rendus par le tribunal de première instance séant à Lyon, les vingt janvier et vingt-huit août mil huit cent trente, enregistrés, expédiés, notifiés et signifiés.

Les immeubles à vendre sont situés en la commune de Courzieu, canton de Vaugneray, 2<sup>e</sup> arrondissement du département du Rhône, et composent le lot échu à la succession de Jean-Antoine Fayolle, dans les immeubles qui dépendaient de celle de Catherine Chambe, femme Fayolle, sa mère. Ils consistent:

1<sup>o</sup> En 8 ares 66 centiares, faisant partie de la vigne dite du Petit-Plat. Laquelle partie est à la suite et au midi de la portion de la même vigne assignée au deuxième lot, relâché à Catherin Fayolle fils.

Cette partie de vigne a été estimée par le rapport dressé par les sieurs Bourgeois, Arlin et Garin, experts, à la somme de.

2<sup>o</sup> En 15 ares 80 centiares, à prendre dans le Grand-Pré, à la suite et au midi de la portion du même pré assignée au premier lot, relâché à Jeanne-Marie Fayolle, et estimés.

3<sup>o</sup> En 2 ares 28 centiares de terre, au haut du pré ci-dessus indiqué, à prendre sur une terre d'une plus grande contenance, qui est à l'orient d'un bois provenant également de l'hoirie de la femme Fayolle.

Cette petite portion de terre a été estimée.

4<sup>o</sup> En 16 ares 40 centiares, à prendre sur un bois situé au lieu de la Brulay. Cette portion de bois a été estimée.

5<sup>o</sup> En 8 ares 40 centiares, à prendre dans une terre qui est confinée à l'orient par le bois ci-dessus désigné; laquelle portion de terre a été estimée.

6<sup>o</sup> En 19 ares 5 centiares d'une terre de plus grande étendue, appelée de Courterain. Cette portion de terre a été estimée.

7<sup>o</sup> En une terre appelée des Ronces, de la contenance de 46 ares, estimée.

8<sup>o</sup> En une terre châtaigneraie dite de Brulay, de la contenance de 13 ares 50 centiares, estimée

9<sup>o</sup> En 27 ares 85 centiares d'un pâturage ou genêt dit du Grand-Eveau, estimée.

10<sup>o</sup> Et en 49 ares 90 centiares, faisant partie d'un fonds en terre et bois pin, appelé des Côtes, estimés.

Total de l'estimation des immeubles à vendre, mille trente-trois francs vingt centimes, ci. 1,033 f. 21 c.

Il sera procédé à la vente desdits immeubles en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, et sous les clauses et conditions énoncées au cahier des charges, en l'audience publique des criées du tribunal civil de première instance, séant à Lyon, place Saint-Jean, hôtel de Chevières.

L'adjudication préparatoire a eu lieu en l'audience du samedi vingt-huit mai 1851;

Et l'adjudication définitive avait été fixée à l'audience du dix-huit juin suivant; mais aucun enchérisseur ne s'étant présenté, le tribunal a, par jugement du vingt-cinq même mois, renvoyé cette adjudication définitive au samedi vingt-trois juillet mil huit cent trente-un, et ordonné qu'elle pourrait avoir lieu au-dessous du montant de l'estimation faite par les experts: en sorte qu'il y sera procédé en l'audience de ce jour-là, à dix heures du matin.

Signé HARDOUIN, avoué.

NOTA. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.  
S'adresser, pour de plus amples renseignemens, à M<sup>e</sup> Hardouin, avoué des poursuivans, domicilié à Lyon, rue du Bœuf, n° 16.

ANNONCES DIVERSES.

(8126) A vendre. Domaines dans le département de l'Ain et dans celui du Rhône.

— Maisons de campagne et maisons en ville.  
— Tous les bâtimens et terrasses appartenant aux héritiers de feu M. Berger, restaurateur à la montée du Chemin-Neuf, à Lyon.

S'adresser à M<sup>e</sup> Coron, notaire à Lyon, rue Saint-Côme, n° 8, chargé du placement de capitaux en viager et à dette à jour.

BOURSE DU 5

Cinq p. 0/0 cons. jous. du 22 mars 1851. 86f 86f 25 85f 60 85f 20.

Fin courant. 86f 10 86f 10 85f 50 85f 10.

Emprunt 1851. 86f 15 86f 15 85f 60 85f 90.

Fin courant. 85f 60 85f 80 85f 50 85f 80.

Rente de la ville de Paris de 1851, jous. de janvier. Quatre 1/2 p. 0/0.

Quatre p. 0/0 au comptant. 71f 71f 71f 71f.

Trois p. 0/0, jous. du 23 décem. 1850. 56f 80 57f 56f 56f 50.

Fin courant. 56f 90 56f 90 56f 56f 20.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1851. 155of 155of 152of 152of.

Caisse hypothécaire. 50of 50of 50of 50of.

Quatre canaux, act. lib. de 100of. 85of 85of 85of 85of.

Rentes de Naples.

Certificats Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de Janvier 1851. 66f 10 66f 10 65f 60 65f 60.

Fin courant. 65f 50 66f 65f 50 66f.

Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 Cer. Franç. jous. de nov. Empr. royal d'Espagne, 1825. jous. de janvier 1851. 62f 62f 61f 54f 61f 54f.

Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/0, jous. de jan. 1851. 46f 1/2 46f 1/2 45f 1/2 45f 5/8.

Espagne, 5<sup>e</sup> série remboursable.

Empr. d'Haiti, rembours. par 25<sup>e</sup>, jous. de juillet 1828.

G. AYNÉ, Gérant.

LYON, imprimerie de BAUNAT, grande rue Mercière, n° 44.